

**COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)**  
**EXTRAIT DU**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025**

Le 3 Juillet deux mille vingt-cinq, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : ADAM Céline, BRANDEAU Paulette, CAILLETON Jacques, CAMARA Angélique, JAMBON Sandra, BAUDRY Erick, CHANTREAU Michel, GARAUT Jean-Pierre, MERCIER Aurélie, SCHANEN Eric STANGALINI Nathalie, VEILLON Claude, JUMEAU Philippe,

Date de convocation : 25 juin 2025

Secrétaire de séance : Erick BAUDRY

Le quorum est atteint : 13 conseillers municipaux en exercice et 13 présents.

\*\*\*\*\*

Rappel de l'Ordre du jour :

- 1- Répartition des sièges au conseil communautaire mandature 2026-2032
- 2- Recensement de la population en 2026. Désignation du coordinateur communal et recrutement des agents recenseurs
- 3- Rétrocession de la rue jardin des trois versennes
- 4- Convention d'entretien d'une borne incendie avec la commune de St Maixent l'Ecole
- 5- Urbanisme : Renonciation au droit de préemption urbain
- 6- Informations diverses

**1-REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MANDATURE 2026-2032 (2025-06-01)**

Le conseil municipal DECIDE , après en avoir délibéré à l'unanimité,

- de fixer à 46 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté Haut Val de Sèvre réparti comme suit :

Commune	Nombre de délégués par commune
Saint-Maixent-l'Ecole	10
La Crèche	8
Azay-le-Brûlé	2
Cherveux	2
Pamproux	2
Nanteuil	2
Exireuil	2
Sainte-Néomaye	2
Saivres	2
Saint-Martin de Saint-Maixent	2
François	2
Augé	2
Souvigné	2
Romans	1
Sainte Eanne	1
Soudan	1
Salles	1
Bougon	1
Avon	1
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>

**2-RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2026 : DESIGNATION DU COORDINATEUR COMMUNAL ET RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS (2025-06-02)**

### **1- Désignation d'un coordonnateur communal**

Dans le cadre des opérations de recensement de la population qui se tiendront du 15 janvier au 14 février 2026, la commune doit désigner un coordonnateur des opérations. Ce coordonnateur est l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la durée du recensement. Il est chargé de préparer l'enquête, d'encadrer les agents recenseurs, d'informer régulièrement le superviseur de l'INSEE, de saisir les résultats de la collecte dans les applications informatiques.

Madame la Maire propose de désigner Madame NERAULT, agent de la commune, dont la mission est inscrite sur sa fiche de poste.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- DECIDE que le coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement soit un agent de la commune, Madame NERAULT Loetitia, qu'elle bénéficiera d'une rémunération en heures supplémentaires si nécessaire.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2026.

### **2- Fixation de la rémunération des agents recenseurs de la population 2026**

Comme pour les précédents recensements, il convient de créer deux postes d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Madame la maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Madame la Maire propose de rémunérer chaque agent sur une base forfaitaire brute de 1801.80 € valeur smic juillet 2025 actualisable (comprenant formation, déplacement et déroulement de l'enquête) pour la période du recensement (15 janvier au 14 février 2026).

Il indique par ailleurs qu'une dotation forfaitaire de recensement sera allouée à la commune.  
Le montant à ce jour n'est pas connu.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de :

- Recruter deux agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période de recensement 2026, et de fixer la rémunération au forfait brut de 1801.80 € (base smic juillet 2025)

### **3-RETRÉCENSION DE LA RUE JARDIN DES TROIS VERSENNEES (REPORTEE)**

En 2006, le conseil municipal a délibéré sur la rétrocession de cette voie.

Or, malgré la transmission des éléments par le secrétariat de mairie, l'étude de notaire n'a jamais procéder à la rédaction de l'acte et la voie est toujours privée.

Pour remédier à cet oubli, il est nécessaire de délibérer à nouveau vue l'ancienneté de la délibération.

Par ailleurs, Monsieur CHANTREAU soulève la question de la conformité des différents réseaux.

Aussi, afin de disposer de tous les éléments, Mme la maire demande le report de ce point au prochain conseil.

### **4-CONVENTION D'ENTRETIEN D'UN POTEAU INCENDIE AVEC LA COMMUNE DE ST MAIXENT L'ECOLE (2025-06-03)**

Madame la maire rappelle le contexte de ce dossier :

Le 21 novembre 2024, une commission de sécurité s'est tenue au Domaine du Moulin de la Place. Outre les prescriptions demandées au gestionnaire du site ; pour lesquels deux arrêtés municipaux ont été transmis à Monsieur CLEMENTI, le propriétaire du gîte ; le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres a soulevé l'absence de DECI (défense contre l'incendie) à moins de 400 mètres du lieu ; installation à la charge de la commune.

La régie d'eau potable du Haut Val de Sèvre a proposé une implantation de borne dans le chemin de Ricou, sur la commune de St Maixent l'Ecole.

A cet effet, le conseil municipal de St Maixent a autorisé, dans sa délibération du 22 mai 2025, l'implantation d'une borne et la signature d'une convention d'entretien pour la future borne. (en annexe de la délibération).

Aussi, Madame la maire sollicite l'assemblée pour la signature de la convention d'entretien du poteau incendie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-d'AUTORISER Madame la maire à signer la convention d'entretien relative à la borne incendie chemin de Ricou avec la commune de St Maixent l'Ecole.

01 du 23/04/2024, relatives à l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet Abi de la Crèche pour les travaux de rénovation énergétique et d'optimisation de la salle communale de Fiol.

## **5- DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2025-05-12)**

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>Adresse</i>
<i>Maison + terrain</i>	<i>18 rue de fioil à Fiol</i>
<i>Maison + terrain</i>	<i>40 rue de fioil à Fiol</i>
<i>Maison + terrain</i>	<i>22 Route de Charchenay à Boisne</i>
<i>Maison + terrain</i>	<i>2 rue petite rue à Soignon</i>

## **6 INFORMATIONS DIVERSES**

### 6-1 Décisions du maire

<i>Fournisseur</i>	<i>Désignation</i>	<i>PRIX TTC</i>
<i>MOREIRA Niort</i>	<i>Suite délibération délégation signature pour un marché N° 2025-05-03 du 20/05/2025 Lot N1 Installation – curage Travaux de rénovation sanitaires du groupe scolaire</i>	<i>19 596.00</i>
<i>Régie Eau potable</i>	<i>Un poteau incendie chemin de Ricou à St Maixent l'Ecole (voir point 4 de la réunion)</i>	<i>3 744.56</i>

### 6-2 Subvention DETR

Mme CAMARA informe l'assemblée de la notification de la subvention DETR pour les travaux des sanitaires du groupe scolaire, montant : 38 000 €.

### 6-3 Remise du label bio Territoire engagé

Depuis la loi Egalim, la municipalité est tenue de fournir un pourcentage d'alimentation biologique au restaurant scolaire. Les approvisionnements 2024 ont permis de valoriser les achats bio, locaux. Aussi, la commune a candidaté pour que le restaurant scolaire soit valorisé à la hauteur des actions entreprises par les élus et réalisées par les agents de restauration scolaire.

Le lundi 16 juillet, la commune a reçu le label Bio Territoire engagé avec 2 fourchettes, en présence de l'association Interbio de la Région Nouvelle Aquitaine, d'Elus et du personnel de la restauration scolaire.

### 6-4 Ressources humaine :

Suite au départ volontaire d'un agent technique le 31 décembre dernier, un nouvel agent expérimenté, Monsieur MERIOT Jérôme, est venu compléter l'équipe technique au 1<sup>er</sup> juillet.

### 6-5 Groupe scolaire :

Fin 2024, L'inspection académique avait prévu une création de classe pour la rentrée prochaine, mais cette création a été annulée suite à des modifications sur les effectifs.

Comme chaque année, la municipalité a procédé à la remise des prix. Pour les enfants des classes de CM2, un dictionnaire français/anglais. Pour les enfants du CP un dictionnaire Larousse junior, un livre offert par l'éducation nationale à tous les élèves, Fables de La Fontaine, l'Odyssée d'Homère..

### Projet d'école 2024-2028

Lors du dernier conseil d'école, la directrice a indiqué que le prochain projet d'école d'une durée de trois ans et se porte sur les contes, les enfants réaliseront une fresque en rapport avec le thème du conte, sur un mur extérieur de l'école menant à la cantine. Des sorties seront prévues au musée d'Agesci à Niort à l'Automne, au Nombril du Monde en fin d'année.

Afin de réaliser des économies budgétaires, Mme CAMARA indique que la Communauté de Communes qui finançait en partie les sorties scolaires des enfants, va supprimer ce soutien.

Il s'agit des transports optionnels desservant le centre aquatique et la médiathèque.

Ces trajets seront désormais à la charge de la commune.

Par ailleurs, le conseil municipal des jeunes a reçu le 3<sup>ème</sup> prix du meilleur projet jeunes, sur le travail « devoir de mémoire Edmond Proust ».

Ce prix a été remis lors du congrès des collectivités des Deux-Sèvres le 19 juin 2025 à St Maixent l'Ecole.

### 6-5 Demande de Mr et Mme SICOT

Ils sollicitent la municipalité pour l'installation d'un miroir de signalisation en sortie d'impasse de la gondonne à Fiol. Madame la maire demande l'avis des conseillers sur ce sujet.

La majorité de l'assemblée n'est pas favorable à cette installation, car le miroir de signalisation ne permet pas d'apprécier la vitesse et la distance, il apparaît comme dangereux.

### 6-6 Festivités (rappels)

La municipalité va organiser les festivités de la fête nationale, le 13 juillet prochain.

Inscriptions au repas jusqu'au 3 juillet.

Festival TRAVERSE : la commune participe au festival organisé par la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre. Cette année, il se déroule à L hors Poitiers, chez une habitante qui a bien voulu mettre à disposition son terrain.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, Madame la maire effectue un tour de table.

Madame Paulette BRANDEAU souligne la vitesse excessive à l'entrée du village de Gentray, sur la RD182, elle demande la pose d'un dispositif de réduction de vitesse en entrée d'agglomération.

La séance est levée à 20 H 45

**La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le MARDI 2 SEPTEMBRE A 19H30**

Le secrétaire de séance,  
Erick BAUDRY

La Maire,  
Angélique CAMARA